

**Fonds monétaire international**

**CÔTE D'IVOIRE** : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

LE 12 JUILLET, 2007

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de la Côte d'Ivoire dans laquelle sont décrites les politiques que la Côte d'Ivoire entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété de la Côte d'Ivoire, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

Abidjan, le 12 juillet 2007

Monsieur Rodrigo de Rato  
Directeur Général  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Depuis 1999, la Côte d'Ivoire souffre d'une instabilité politique, facteur qui a contribué au ralentissement de l'économie et à une forte détérioration des conditions sociales. La partition du pays en une zone nord et une zone sud, suite à la crise de septembre 2002, a détérioré la situation économique et sociale. A partir de 2005, il y a eu certains progrès vers la paix, la réunification et la réconciliation nationale grâce aux efforts des gouvernements successifs. En mars 2007, l'Accord de Ouagadougou entre le Président de la République et le Secrétaire général des Forces Nouvelles, avec l'appui de tous les partis politiques majeurs, a ouvert la voie à une solution durable à la crise et à des élections présidentielles ouvertes, démocratiques et transparentes début 2008. L'Accord a été accueilli favorablement par les populations vivant en Côte d'Ivoire, par la communauté internationale, y compris la CEDEAO, l'Union Africaine et le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

2. Conformément à l'Accord, le nouveau Gouvernement de transition, qui a pris fonction en avril 2007, concentre ses efforts sur la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, de l'unification et la refondation des deux armées, du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), du démantèlement des milices, du redéploiement de l'administration sur l'ensemble de notre territoire et de l'identification de la population et la préparation des élections. Le Gouvernement a déjà procédé à la création du Centre de Commandement Intégré des deux armées et des brigades mixtes, ainsi qu'à la suppression de la zone de confiance. Ces brigades ont commencé à opérer dans cette zone afin d'y assurer la sécurité. Nous avons également adopté une nouvelle loi d'amnistie pour les crimes de guerre et contre l'État et commencé à mettre en œuvre des mesures pour réunifier le pays. Avant fin juillet 2007, nous espérons réaliser des progrès significatifs dans le regroupement et le désarmement des ex-combattants ainsi que dans le démantèlement des milices. Nous entendons également réinstaller l'administration préfectorale et rendre pleinement opérationnelles les collectivités décentralisées (mairies et conseils généraux) dans l'ensemble des 22 départements du Centre-Nord-Ouest de notre territoire et redémarrer le processus d'identification de la population, notamment des audiences foraines, avant fin juillet 2007.

3. Les progrès dans ces processus devraient permettre le réengagement progressif de nos partenaires extérieurs en Côte d'Ivoire. Dans cette perspective, nous avons adopté un schéma

pour l'apurement progressif, à partir de mi-juillet 2007, des arriérés vis-à-vis de la Banque mondiale, ainsi qu'un plan d'apurement des arriérés vis-à-vis de la Banque africaine de développement, en accord avec ces deux institutions. En outre, nous avons mis en place un mécanisme en vue de sécuriser les fonds nécessaires pour couvrir les besoins du service de la dette vis-à-vis de ces institutions pour le reste de l'année 2007.

4. Avec l'appui de la communauté internationale, le Gouvernement de transition entend bâtir sur les acquis obtenus jusqu'ici pour mettre en œuvre des politiques visant la réconciliation nationale, une relance soutenue de la croissance économique, l'amélioration des conditions sociales et la réduction de la pauvreté. Notre Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit le programme économique et financier du Gouvernement pour l'année 2007. Le Gouvernement reconnaît l'importance primordiale de l'amélioration progressive de la transparence dans la gestion des affaires publiques et de la lutte contre la fraude et la corruption. À cette fin, nous avons commencé à mettre en œuvre des mesures spécifiques en matière de gestion des ressources publiques et parapubliques, notamment dans le secteur du pétrole/gaz et dans la filière café-cacao. Un volet important des politiques économiques en 2007 consistera également à renforcer les capacités des institutions et des administrations publiques à l'échelle nationale et à sanctionner les cas avérés de mauvaise gestion.

5. La politique budgétaire en 2007 est celle d'une année de transition et de réunification. Les dépenses liées à la sortie de crise et celles afférentes au processus électoral seront prioritaires et absorberont une part considérable de nos ressources budgétaires. Cependant, notre objectif est de capter le plus tôt possible les dividendes de la paix et d'en faire bénéficier les populations. À cette fin, nous sommes en train d'étendre la mobilisation des recettes à l'ensemble du territoire réunifié. Nous allons également diminuer les dépenses non essentielles (y compris les primes de front) et celles sans impact social et économique direct, réorienter les ressources vers les dépenses sociales et de réhabilitation des infrastructures de base et réévaluer l'ampleur et l'étalement dans le temps de certains grands travaux à la lumière des disponibilités financières et des besoins de la population de notre pays. Nous envisageons également le retour aux procédures d'exécution budgétaire normales et une diffusion régulière des situations d'exécution budgétaire au sein de l'ensemble du Gouvernement et au grand public. Pour les programmes liés à la sortie de crise, nous entendons formuler—en concertation avec nos partenaires extérieurs—des budgets réalistes et organiser, avant fin juillet 2007, une conférence des bailleurs de fonds en vue d'obtenir leur soutien pour couvrir les besoins financiers résiduels de ces programmes.

6. Le Gouvernement considère que les politiques définies dans le MPEF sont appropriées à la réalisation de nos objectifs économiques. Il prendra toute autre mesure qui s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre de ce programme. Pour appuyer la mise en œuvre du programme, le Gouvernement sollicite une Assistance d'urgence post-conflit (AUPC) du FMI d'un montant de 40,65 millions de DTS, soit l'équivalent de 12,5 pour cent de notre

quote-part. Nous espérons vivement que la Côte d'Ivoire bénéficiera d'une subvention sur le taux d'intérêt. Nous entendons solliciter une assistance additionnelle dans le cadre de l'AUPC du FMI au cours des six prochains mois.

7. Cette requête et le programme y afférent pourraient également constituer une passerelle vers un nouveau programme pour lequel nous solliciterons l'appui du FMI dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Un tel programme devrait permettre à la Côte d'Ivoire d'accéder à nouveau à l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) renforcée. Le Gouvernement prévoit de préparer dans les meilleurs délais son Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

8. Le Gouvernement consultera le FMI en ce qui concerne la mise en œuvre du programme des politiques économiques inscrites dans le MPEF. Il transmettra au FMI toutes les informations requises pour le suivi de la mise en œuvre du programme, conformément à la politique du FMI relative à de telles consultations.

9. Les autorités ivoiriennes souhaitent rendre accessible au public la présente lettre, le MPEF ci-joint, le Protocole d'accord technique ci-joint, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête de l'AUPC. Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, suite à l'approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre très haute considération.

/s/

/s/

Charles Koffi Diby  
Ministre de l'Economie et des Finances

Guillaume Kigbafori Soro  
Premier Ministre

Annexes : - Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)  
- Protocole d'accord technique (PAT)

## Mémorandum de politique économique et financière – 2007

### I. INTRODUCTION

1. En 1999, la Côte d'Ivoire est entrée dans une crise politique persistante qui a débouché sur un conflit armé et la partition du pays entre une zone nord et une zone sud en 2002. L'impact socioéconomique a été considérable : le PIB réel par habitant a fortement diminué, les services sociaux de base se sont détériorés, surtout dans le nord du pays, et près d'un million de personnes ont été déplacées. Ces trois dernières années, la sécurité s'est progressivement améliorée, et la capacité d'adaptation de l'économie a permis d'enregistrer une reprise modérée de la croissance. Cependant, l'augmentation des dépenses publiques et la suspension prolongée de l'aide extérieure ont entraîné une détérioration de la situation budgétaire et une importante accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs.

2. Ces dernières années, avec le soutien et la médiation de la communauté internationale, la Côte d'Ivoire a enregistré certains progrès sur la voie du rétablissement de la paix, même si le contexte politique et les conditions de sécurité étaient fragiles. Au début de 2007, afin de relancer le processus de paix, le Président Gbagbo et le Secrétaire Général des Forces Nouvelles, Guillaume Soro, ont amorcé un dialogue direct qui a abouti à la signature de l'Accord de Ouagadougou début mars 2007. Cet accord, qui a reçu l'appui des grands partis politiques et de la communauté internationale, notamment de la CEDEAO, de l'Union Africaine et du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ouvre la voie à une réunification et à une réconciliation nationale rapides ainsi qu'à la tenue d'élections d'ici début 2008. Il sera la pierre angulaire du retour à la paix et à la sécurité, de la reprise économique et de l'amélioration des conditions sociales.

3. Le nouveau Gouvernement de transition entré en fonction en avril 2007 a établi, en mai, la feuille de route et la matrice de mise en œuvre de l'Accord. La feuille de route prévoit la reprise et l'accélération du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), le démantèlement des milices, l'unification et la refondation des armées, l'identification de la population, l'organisation des élections et le redéploiement des services publics dans l'ensemble du pays. A la mi-mai 2007, ces programmes et processus — en particulier le regroupement des ex-combattants, le démantèlement des milices, et le redéploiement des services administratifs et sociaux — ont redémarré. Nous entendons réinstaller l'administration préfectorale et rendre pleinement opérationnelles les collectivités décentralisées (mairies et conseils généraux) dans l'ensemble des 22 départements de la zone Centre-Nord-Ouest d'ici fin juillet. A cette même date, nous aurons démarré le regroupement des ex-combattants dans les 17 sites (en vue de leur intégration dans l'armée ou de leur démobilisation), le démantèlement des milices et relancé les audiences foraines.

4. Le Gouvernement est déterminé à faire en sorte que le processus de paix progresse à un rythme soutenu dans les prochaines semaines, afin que la Côte d'Ivoire puisse rapidement tirer parti de l'engagement financier des institutions de Bretton Woods et de nos

autres partenaires. Nous avons adopté à cette fin, avec l'accord des deux institutions concernées, un plan qui vise à apurer progressivement les arriérés envers la Banque Mondiale à compter de juillet 2007, et un plan qui vise à apurer les arriérés envers la Banque Africaine de Développement (BAD) d'ici avril 2008 dans le cadre de la Facilité pour les pays sortant de conflit.

5. Le présent Mémoire de politique économique et financière (MPEF) décrit les politiques que les autorités entendent conduire et les objectifs spécifiques qu'elles se sont fixés, dans le cadre de leur programme, en 2007. Les autorités demandent l'appui de la communauté internationale et du Fonds Monétaire International (FMI) au titre de l'Assistance d'Urgence Post-Conflit (AUPC).

## II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

6. L'économie s'est redressée après le conflit et a constamment affiché une bonne tenue malgré la crise, ainsi qu'en témoignent les trois années consécutives de croissance positive. La croissance économique a atteint environ 1% en 2006 sous l'effet conjugué d'une forte production pétrolière (pétrole brut et produits raffinés) et de la reprise des secteurs des télécommunications et du commerce, ce qui a contribué à compenser le repli enregistré dans plusieurs secteurs d'activité, notamment dans la transformation des produits alimentaires. La hausse des prix à la consommation est restée faible, s'établissant à 2,5% en moyenne annuelle. Les taux de change réel et nominal sont restés à peu près stables en 2006, reflétant une inflation comparable à celle des partenaires commerciaux et la stabilité de l'euro par rapport au dollar.

7. En 2006, la situation budgétaire a été moins bonne que prévu et l'excédent primaire de base représentait 0,3% du PIB (contre 0,4% du PIB réalisé en 2005 et 1,4% du PIB prévu pour 2006). Les recettes ont été un peu plus faibles que prévu, dû en grande partie à une production pétrolière et gazière plus faible que prévu, ce qui est imputable à des problèmes techniques. Les dépenses ont été plus élevées que prévu au Budget 2006, ce qui s'explique par des dépassements constatés dans les dépenses courantes non salariales (hors dépenses liées à la sortie de crise), en particulier dans les dépenses imprévues de souveraineté, celles nécessitées par les charges liées au déversement des déchets toxiques et les subventions de gaz versées au secteur de l'électricité, qui est en proie à de graves difficultés techniques et financières. Ces dépassements ont été atténués par le niveau plus faible que prévu des dépenses liées à la sortie de crise, car le progrès des programmes de DDR, du redéploiement et de l'identification a été inférieur aux attentes. Les dépenses d'éducation et de santé ont légèrement diminué pour s'établir à 26,9% des dépenses primaires totales, contre 28,6% en 2005.

8. En raison de la pression des dépenses et des tensions de trésorerie, le déficit global des finances publiques a été financé en grande partie par l'accumulation d'arriérés extérieurs (lesquels ont augmenté de 3 points de pourcentage pour atteindre 21% du PIB à

fin 2006) et par des emprunts sur les marchés financiers de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et internationaux. Le Gouvernement a réussi à éviter que l'encours des arriérés intérieurs n'augmente et a commencé, début 2007, à régulariser l'encours de fin 2005 à travers une titrisation (qui représente 0,3% du PIB 2007).

9. Les réformes budgétaires et comptables ont progressé dans différents domaines en 2006. Au milieu de l'année, le Gouvernement a adopté des procédures rationalisant l'exécution et le contrôle des dépenses liées à la sortie de crise financées sur ressources propres. Toutefois, en raison de l'adoption tardive de la Loi de finances pour 2006 et de demandes imprévues, le budget a été exécuté en grande partie sous forme d'avances du Trésor. La déconcentration de la gestion budgétaire s'est poursuivie avec l'extension du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP) à autres départements, ce qui a porté leur nombre à 37 en début 2007. L'application du nouveau Code des marchés publics adopté en 2005 a commencé en 2006. Le système de gestion comptable a été amélioré avec ASTER et des efforts sont entrepris pour renforcer la formation des comptables avec la création d'un centre de formation et de renforcement des capacités en 2006.

10. S'agissant des recettes, le Gouvernement a adopté fin juin 2005 un système de factures normalisées destiné à lutter contre la fraude à la TVA et à couvrir le secteur informel, mais dont l'application effective a été reportée au second semestre 2006 en raison de l'opposition des opérateurs. Depuis la fin de 2006, les impôts et les douanes utilisent un système simplifié suivant lequel les crédits de TVA doivent être remboursés dans un délai de 60 jours. La douane a mis en œuvre des mesures prévues dans son plan d'actions, telles que la rationalisation du système de dédouanement informatisé, ce qui a aidé à réduire le risque de fraude et de corruption. Par ailleurs, le taux de l'impôt sur les bénéfices (BIC) a été réduit de 35% à 27% pour les grandes entreprises et à 25% pour les petites et moyennes entreprises.

11. Au premier trimestre 2007, en attendant l'approbation du Budget 2007, les dépenses ont pris la forme d'avances répondant aux priorités fixées et en adéquation avec les ressources disponibles. Les recettes ont été conformes aux prévisions, sauf en ce qui concerne les recettes pétrolières et gazières dont l'insuffisance est imputable aux problèmes techniques qui se sont posés sur le champ Baobab, et qui devraient être réglés dans le courant de l'année. Par conséquent, l'excédent primaire de base a atteint 0,6% du PIB. Au début de 2007, la société étrangère responsable du déversement des déchets toxiques a versé à l'État ivoirien 95 milliards de FCFA à titre de dédommagement. Après déduction des coûts des mesures réparatrices déjà engagés par l'État, le reliquat de 66,8 milliards de FCFA, qui a été placé sur un compte spécial auprès de la BCEAO, servira à financer l'aide aux victimes et les mesures de prévention en 2007-08.

12. Le solde extérieur courant (transferts officiels inclus) est passé d'une situation proche de zéro en 2005 à un excédent de 3% du PIB en 2006. Cette variation s'explique dans une large mesure par l'augmentation de près de 50% des volumes exportés de pétrole

brut et de produits pétroliers, ainsi que par la légère hausse des cours mondiaux. Le cours plus favorable du cacao a compensé la diminution des volumes exportés. Le compte de capital a accusé de nouveau un large déficit dû à la quasi-absence de financements extérieurs. En conséquence, le déficit global de la balance des paiements a atteint 2,5% du PIB et a été financé par l'accumulation d'arriérés extérieurs.

13. La masse monétaire au sens large s'est accrue de 10% en 2006, en liaison essentiellement avec l'accroissement des avoirs extérieurs nets du système bancaire et l'augmentation modérée du crédit intérieur.

14. Le système bancaire affiche de meilleurs résultats depuis 2004, mais présente aussi des faiblesses liées à la crise ou de nature structurelle. Depuis le déclenchement de la crise en septembre 2002, toutes les agences de banques (19) ont été fermées dans la zone centre, nord, ouest. Toutefois, depuis mars 2007, les banques ont commencé à se réinstaller dans cette zone et reprennent progressivement leurs activités. Les créances en souffrance par rapport au crédit total, qui avaient augmentées rapidement entre 2001 et 2004, pour dépasser 26% à fin 2004, sont retombées à 20% à fin 2006. Cependant, 8 des 18 banques ne respectent pas le ratio de couverture des risques, six banques ne respectent pas le ratio de liquidité minimal et six banques ont été placées sous surveillance rapprochée par la Commission bancaire de l'UMOA. La restructuration de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) a progressé : conformément à l'objectif de réorientation des activités de la BNI vers le secteur privé, la part des créances sur l'État dans le portefeuille total de prêts de la BNI a diminué à 60% à fin 2006 (contre 64% à fin 2005 et 83% à fin 2001). La part des dépôts du secteur public est restée en 2006 à son niveau de 2005 de 60% (contre 81% en 2002). Bien que certains ratios prudentiels de la BNI se soient améliorés, cette institution ne respecte pas encore les ratios de liquidité et du crédit aux actionnaires. Le secteur de la microfinance a augmenté sa part dans l'activité financière totale (de 2,5% des dépôts en 2002 à 4,9% en 2006), mais sa performance a souffert de la crise résultant en 3 années de pertes successives et les fonds propres sont négatifs au niveau de l'ensemble du secteur.

15. Dans les filières café/cacao et énergie, la progression des réformes structurelles a été limitée en raison de la crise. Les redevances parafiscales sur le cacao ont été réduites de 3 FCFA par kilogramme (le tiers de la réduction envisagée) au cours de la campagne 2006/07 pour relever les prix aux producteurs. Afin d'améliorer la transparence de la perception et l'efficacité de l'utilisation de ces redevances, le Gouvernement a pris, au début de 2006, des mesures destinées à renforcer le suivi de la gestion des fonds d'investissement (FDPCC-Investissement et Réserve de Prudence). Il a affecté 12,5 FCFA par kilo des prélèvements parafiscaux à un fonds d'investissement en milieu rural placé sur un compte spécial auprès de la BCEAO. Le Comité chargé de l'examen et du suivi des programmes et projets de la filière café/cacao, créé en février 2006 («Comité Café/Cacao»), surveille ces fonds d'investissement. Tous les programmes et projets retenus dans ce cadre

ont été soumis à l'approbation finale du Ministre de l'agriculture et du Ministre de l'économie et des finances.

16. Le secteur de l'énergie a enregistré une forte croissance au cours des dernières années grâce à l'entrée en exploitation de nouveaux gisements de pétrole/gaz, une meilleure utilisation des capacités de raffinage et la forte demande d'électricité. Cependant, le Gouvernement est conscient de la nécessité d'accroître la transparence et l'efficacité du secteur de l'énergie et d'en concrétiser pleinement les capacités économiques et le potentiel de recettes. À cette fin, il a annoncé en mai 2006 son adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et poursuit les démarches en vue de sa participation effective en 2007. Les audits financiers, techniques et opérationnels de l'exploitation, du raffinage et de la distribution du pétrole et du gaz, ainsi que du secteur de l'électricité, qui avaient été reportés, ont débuté ces derniers mois avec le soutien de la Banque Mondiale, et devraient être terminés d'ici août-2007. Au milieu de l'année 2006, la marge de protection de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) a été ramenée de 13 à 8% du prix de parité à l'importation conformément à l'engagement pris par le Gouvernement. Le secteur de l'électricité reste confronté à de graves problèmes financiers et techniques, notamment le non-paiement des factures dans le nord du pays depuis 2002 et l'accumulation d'arriérés croisés. Afin d'aider le secteur de l'électricité à surmonter ces difficultés, le Gouvernement lui a versé des subventions de gaz en 2006. En mars 2007, le Gouvernement a signé un protocole avec la Compagnie Ivoirienne de l'Électricité (CIE) pour liquider tous les arriérés croisés et prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés.

### **III. PROGRAMME POUR 2007**

#### **Objectifs généraux**

17. Les principaux objectifs du programme post-conflit du Gouvernement pour 2007 s'appuient sur les progrès accomplis à ce jour, ainsi que sur la détermination de toutes les parties d'assurer la sécurité, promouvoir la réconciliation nationale, réunifier le pays, relancer l'économie et réduire la pauvreté. Les progrès dans les processus de réunification et de réconciliation nationale, la restauration des infrastructures publiques et le regain de confiance du secteur privé devraient permettre une croissance de 1½%, malgré une diminution de la production pétrolière attribuable aux problèmes techniques temporaires survenus dans un important champ pétrolier. Pour 2007, le programme vise principalement à réduire les déséquilibres macroéconomiques et financiers, relancer les réformes structurelles et créer un climat économique propice aux activités du secteur privé. À cette fin, le Gouvernement reconnaît l'importance primordiale de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources publiques, et de la lutte contre la fraude et la corruption.

#### **Politique budgétaire**

18. La politique budgétaire en 2007 vise à commencer le rétablissement de la viabilité des finances publiques et de la dette, tout en répondant aux besoins post-conflit de la Côte

d'Ivoire. À court terme, les dépenses liées à la sortie de crise (DDR, redéploiement, identification et élections) continueront d'absorber une part considérable des dépenses budgétaires. La part des dépenses budgétaires allouées au secteur social, à la réunification et à la reconstruction des infrastructures économiques sera augmentée progressivement. La politique budgétaire permettra également de se rapprocher davantage des critères de convergence de l'UEMOA.

19. La Loi de finances pour 2007 promulguée à la fin mai 2007 vise à dégager un excédent primaire de base de 1,0% du PIB (contre 0,3% en 2006) et un déficit global (hors dons, base ordonnancements) de 1% du PIB. Vu l'ampleur des dépenses nécessaires dans cette période post-conflit, le Gouvernement recherche le réengagement de la communauté internationale pour épauler la Côte d'Ivoire dans ses efforts de reconstruction. À cette fin, des ressources équivalant à environ 3% du PIB seront nécessaires pour apurer les arriérés avec la Banque Mondiale et commencer à normaliser les relations financières avec la BAD.

20. Le programme budgétaire prévoit une augmentation des recettes de 0,5% du PIB (non compris les recettes nettes des dédommagements pour les déchets toxiques). Pour obtenir ce résultat, le Gouvernement s'appliquera d'abord à étendre rapidement la perception des impôts à l'ensemble du territoire, renforcer l'administration fiscale et élargir l'assiette des impôts, en s'appuyant notamment sur l'utilisation généralisée de la facture normalisée. Il augmentera aussi les recettes fiscales tirées des produits pétroliers en conjuguant (voir ¶ 35): i) une réduction de la marge de protection de la SIR et une augmentation de la base taxable à partir de mi-juin 2007; et ii) un meilleur contrôle de la taxation de la consommation intérieure. Enfin, il redoublera ses efforts pour dégager des recettes budgétaires de l'exploitation du pétrole/gaz en améliorant le suivi des flux financiers dans le secteur, et notamment en s'efforçant d'optimiser les revenus tirés des activités de la PETROCI.

21. Les dépenses primaires de base (non compris les intérêts sur la dette et les investissements financés par l'extérieur, ainsi que les dépenses liées au déversement des déchets toxiques) seront maintenues à 17,6% du PIB (contre 17,9% en 2006), sous l'effet conjugué de la diminution des dépenses de fonctionnement non essentielles et de la réorientation des ressources vers les dépenses sociales et la réunification. Les dépenses de souveraineté, les primes de front et d'autres dépenses militaires seront notamment réduites en fonction de l'évolution du programme de DDR et de la normalisation des conditions de sécurité. En ce qui concerne les dépenses de personnel, le Gouvernement entend maintenir la masse salariale à l'équivalent de 6,4% du PIB, ce qui permettra l'intégration des ex-combattants à l'armée unifiée et un recrutement net de 6 000 fonctionnaires. Le recrutement visera en priorité à répondre aux besoins immédiats des secteurs de l'éducation et de la santé découlant du redéploiement des services sur l'ensemble du territoire. Pour remédier à la grave pénurie d'enseignants du primaire et du secondaire, le Gouvernement entend porter l'âge de la retraite à 60 ans et supprimer la règle du départ à la retraite après 30 ans de service, avant fin septembre 2007.

22. Pour ce qui est des autres dépenses courantes, le Gouvernement a l'intention de limiter à 30 milliards de FCFA les subventions de gaz destinées au secteur de l'électricité, tout en prenant des mesures pour améliorer la situation financière dudit secteur. Les dépenses d'abonnement de l'administration (eau, électricité, téléphone) seront maîtrisées en imposant un respect scrupuleux des plafonds budgétaires et en continuant à sensibiliser les entités publiques aux efforts d'économie. Une enveloppe de crédits de « contingence » de 15 milliards de FCFA est inscrite au budget pour parer aux besoins imprévus liés à la réunification. Le programme budgétaire pour 2007 vise à préserver les dépenses sociales (éducation, santé et autres dépenses définies dans le PAT) et à les augmenter si les recettes pétrolières ou le soutien budgétaire extérieur sont plus importants que prévu. Ces dépenses seront portées à 27,9% des dépenses primaires totales, contre 26,9% en 2006.

23. La mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement nécessitera des dépenses de l'ordre de 1,2% du PIB (contre 0,3% en 2006) au titre de la sortie de crise hors prime de front. Ces dépenses couvriront en particulier i) le programme de DDR et de réhabilitation communautaire, avec l'appui de la Banque Mondiale et d'autres partenaires extérieurs; ii) le redéploiement de quelques 12 000 fonctionnaires additionnels, en plus des 12 500 fonctionnaires déjà déployés depuis 2004, avec l'appui de l'UE et de la Banque Mondiale; et iii) l'identification de la population et l'organisation des élections. Le Gouvernement prévoit d'organiser, avant fin juillet 2007, une conférence des bailleurs afin de compléter le financement de ces programmes, bien que des ressources propres significatives leur aient été allouées au Budget 2007 et que des soutiens financiers des bailleurs de fonds aient été obtenus.

24. Les dépenses d'investissement financées sur ressources propres seront maintenues au niveau de 2006, soit près de 2% du PIB. Compte tenu des contraintes financières pendant la période de transition, le programme d'investissement vise la réhabilitation des infrastructures nécessaires aux services administratifs et sociaux de base en reportant et/ou réduisant l'ampleur des projets sans impact social ou économique direct. Dans ce contexte, les dépenses pour le transfert de la capitale politique à Yamoussoukro — qui est essentiel pour la réunification et le développement de l'intérieur du pays — seront contenues à 17,3 milliards de FCFA en 2007 contre 27 milliards exécutés en 2006. Le Gouvernement revisitera d'ici fin 2007 les coûts et l'étalement dans le temps du programme pluriannuel du transfert de la capitale en fonction des disponibilités financières et des besoins prioritaires du pays. Afin de mobiliser des ressources additionnelles pour répondre aux besoins importants de reconstruction de la Côte d'Ivoire, le Gouvernement entend organiser, avec l'appui de la Banque Mondiale et le PNUD, une autre conférence des bailleurs pendant le dernier trimestre de 2007.

### **Politique monétaire et secteur financier**

25. La politique monétaire est mise en œuvre par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La masse monétaire devrait augmenter d'environ 5%

en 2007, soit un peu plus que le taux de croissance du PIB nominal. En tenant compte de l'émission de titres publics prévue pour répondre aux besoins de financement de l'État, les créances nettes du système bancaire sur l'État devaient baisser de 2% de la masse monétaire à fin 2006. Sur cette base, le crédit au secteur privé et les avoirs extérieurs nets augmenteraient, respectivement, de 6% et de 2% de la masse monétaire à fin 2006.

26. Le Gouvernement continuera d'appuyer les efforts déployés par la Commission bancaire de l'UMOA pour s'assurer que les banques ivoiriennes se conforment aux ratios prudentiels et appliquent les recommandations de la Commission, notamment en ce qui concerne le respect du ratio de couverture des risques par les fonds propres. En particulier, le Gouvernement invitera les 8 banques sous-capitalisées à produire des plans de renforcement des fonds propres avant la fin de l'année 2007. S'agissant de la BNI, le Gouvernement est conscient de l'importance de la mise en œuvre des recommandations de la Commission bancaire et de la part encore très élevée du secteur public dans ses dépôts et ses créances. Il préparera d'ici mi-2008 un audit financier et opérationnel externe de la BNI ainsi qu'une étude stratégique sur le rôle de la BNI dans le financement de l'économie.

### **Gouvernance, transparence et réformes structurelles**

27. Le Gouvernement réitère sa détermination de placer la bonne gouvernance en matière de gestion des deniers publics au cœur de son programme économique. Il s'engage à lutter contre la corruption et la fraude à tous les niveaux, à renforcer l'état de droit et à rétablir un environnement économique et réglementaire propice à l'activité économique.

28. En 2007, le Gouvernement cherchera principalement à faire progresser les mesures structurelles clés qui ont un impact direct sur l'environnement économique et la transparence des finances publiques. Ces mesures devraient jeter les bases de réformes structurelles plus ambitieuses et plus profondes, dans une optique à long terme et dans le cadre d'un programme qui pourrait être appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) du FMI et un Crédit de Relance Économique d'Urgence (EERC) de la Banque Mondiale en 2008. Le Gouvernement mettra particulièrement l'accent sur i) le renforcement des capacités et la responsabilisation des administrations et gestionnaires publics, ii) le resserrement des contrôles, iii) l'amélioration de la communication (y compris la publication) des résultats obtenus. Le Gouvernement a pris ou s'engage à prendre des mesures dans les domaines des finances publiques, du secteur de l'énergie et des filières café/cacao et coton.

### **Réformes budgétaires (encadré 1)**

29. Les vastes réformes menées à bien ces dernières années ont permis de moderniser et d'informatiser l'administration fiscale et l'exécution du budget. Le Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP) couvre l'ensemble des acteurs du circuit de la dépense publique et la déconcentration du système sera poursuivie dans les 56 localités, chefs lieux de région ou de département. Le Gouvernement souhaite renforcer ces outils de

gestion pour améliorer le recouvrement des recettes et la transparence de l'exécution budgétaire.

30. **Recettes.** La crise qui s'est déclenchée en 2002 a conduit le Gouvernement à accorder, par des dispositions légales et des conventions successives, un certain nombre d'exonérations fiscales aux entreprises affectées. La plupart de ces mesures resteront en vigueur en 2007. Toutefois, le Gouvernement entend évaluer l'ensemble des exonérations (avec l'assistance technique du FMI) avant la fin décembre 2007. Il entend également renforcer davantage l'administration fiscale, y compris la mise en œuvre de ses plans d'actions de lutte contre la fraude fiscale. En particulier, la Direction générale des impôts continuera à mettre en œuvre les mesures récentes, y compris la pleine application de la facture normalisée. Au niveau de la Direction générale des douanes, les mesures sont en train d'être mises en œuvre pour sécuriser progressivement les frontières, renforcer la coopération avec les administrations des douanes du Ghana, du Mali et du Burkina-Faso, et renforcer les contrôles. Dès mai 2007, le Gouvernement a mis fin au recouvrement anticipé des droits uniques de sortie (DUS) sur les exportations de café/cacao.

31. Il est également prévu de renforcer davantage le contrôle et le suivi des régies financières et des sociétés d'État gérant d'importantes ressources publiques. Le programme de travail pour 2007-08 prévoit une augmentation du nombre de missions d'audits par l'Inspection Générale des Finances (IGF) ainsi qu'un nombre d'audits indépendants des sociétés d'État les plus importantes. A cette fin, les effectifs et les capacités techniques de l'IGF et de la Direction des Participations et de la Privatisation (DPP) seront renforcés pour effectuer les missions. Enfin, le Gouvernement lancera un audit indépendant de la consommation des produits pétroliers et des recettes fiscales y afférentes avant la fin septembre 2007.

32. **Dépenses.** Les capacités des systèmes de gestion des finances publiques et de comptabilité (SIGFiP et ASTER) seront pleinement exploitées pour assurer le contrôle et le suivi de l'exécution du budget, et établir au moins trimestriellement les états d'exécution du budget. Les procédures d'exécution actuelles seront rigoureusement respectées, le recours aux avances du Trésor sera réduit. L'harmonisation de ces systèmes sera renforcée de façon à ce que des rapports sur l'exécution du budget jusqu'à l'étape du paiement puissent être produits à partir de 2008. En outre, les autorités entendent soumettre les avant projets de loi de règlement pour les exercices 2003, 2004, 2005 et 2006 à la Chambre des comptes d'ici fin 2007. Le Gouvernement prévoit par ailleurs de faire un effort particulier pour réduire l'encours des arriérés intérieurs (y compris au titre de la TVA) d'au moins 50 milliards de FCFA (0,5% du PIB) en 2007, ce qui devrait favoriser la reprise dans le secteur privé. Il s'engage également à adopter, d'ici la fin de 2007, un plan d'apurement (y compris de titrisation) sur la période 2007-09 de l'encours des arriérés vérifiés prenant en compte l'impact social. Parallèlement, les dépenses financées par un don attendu de la Banque Mondiale au titre de l'assistance post-conflit passeront par une Agence de Gestion Fiduciaire (AGF) dont le mandat a été convenu avec les services de la Banque Mondiale.

33. S'agissant enfin de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), le Gouvernement entend contenir la croissance du déficit structurel qui est projeté à atteindre 54 milliards de FCFA en 2007 (de 47 milliards de FCFA en 2006). Le Gouvernement entend mettre à jour l'étude actuarielle, faite par le Bureau International du Travail (BIT) en 2000, et lancer l'appel d'offres avant fin juin 2007. Cette étude servira comme base pour des actions sur le régime et l'âge de la retraite et la base de calcul des pensions. S'agissant de la CNCE, la demande d'agrément de la banque est en cours d'examen à la Commission bancaire. Basée sur l'audit réalisé et le plan d'opérations et de restructuration quinquennal de la Caisse, la CNCE devra progressivement améliorer la rentabilité de son portefeuille. Ceci permettra au Gouvernement de réduire progressivement les subventions de trésorerie dont la CNCE dépend fortement ; en 2007, la subvention sera réduite à 15 milliards de FCFA contre 22 milliards de FCFA en 2006.

### **Secteur de l'Énergie (encadré 2)**

34. Depuis quelques années, le Gouvernement a entamé une réflexion sur l'amélioration de la transparence et l'efficacité du secteur de l'énergie en vue de réaliser pleinement le potentiel économique et financier des ressources énergétiques de la Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, le Gouvernement a récemment rendu pleinement opérationnel le «Comité Pétrole», chargé du suivi de la production de produits énergétiques ainsi que des recettes générées et leur affectation. Cette commission rattachée au Ministre des mines et de l'énergie et au Ministre de l'économie et des finances est chargée de suivre : i) la gestion des flux de pétrole et de gaz pour optimiser la production et les actifs, ainsi que la part des recettes revenant à l'État et ii) la production et la commercialisation des produits pétroliers. La commission établira des rapports trimestriels sur les flux physiques, financiers et fiscaux de l'ensemble du secteur pour les ministres concernés et pour l'information du Conseil des Ministres et transmis aux services de la Banque Mondiale et du FMI.

35. Le Gouvernement compte évaluer la performance du secteur de l'énergie et, à cette fin, il a pris des mesures pour combler les retards antérieurs dans les audits du secteur qui sont financés par la Banque Mondiale. Ces audits serviront de base pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions visant à renforcer l'efficacité et la gestion du secteur et à améliorer la transparence des flux physiques et financiers. Le Gouvernement prendra par ailleurs des mesures adéquates afin d'améliorer la transparence et les recettes de l'État : **(a)** la mise en œuvre des mesures requises pour se conformer au cadre de validation de l'ITIE, avec désignation d'un haut responsable chargé de conduire la mise en œuvre de l'ITIE ainsi que l'établissement et la publication d'un plan de travail, dans le but d'établir un rapport sur les recettes provenant des industries extractives, conforme à l'ITIE, en juin 2008 ; **(b)** l'achèvement à la mi-août 2007 des audits des trois sous-secteurs de l'énergie ; **(c)** l'augmentation de la fiscalité dans la structure des prix pétroliers et la réduction de la protection pour la raffinerie nationale de 8% à 6% des Prix Parité à l'Importation (PPI) (mi-juin 2007); **(d)** la révision de la base de calcul de la taxation des produits pétroliers (en se basant sur la parité des prix à l'importation (PPI)), incorporant une protection pour la

raffinerie nationale de 6% de la PPI ainsi qu'une marge de sécurité pour absorber de faibles fluctuations dans les PPI (31 octobre 2007); **(e)** l'application intégrale du mécanisme automatique des prix des produits pétroliers (basé sur la PPI) (31 décembre 2007); et **(f)** la production systématique de tableaux cohérents sur les flux physiques, financiers et fiscaux.

36. En ce qui concerne, le secteur de l'électricité, le Gouvernement entend prendre des mesures en 2007 pour améliorer la viabilité du secteur à savoir : (i) le paiement régulier de la consommation des administrations publiques dans l'ensemble du pays ; (ii) la maîtrise de la consommation et la réduction des gaspillages des administrations publiques ; (iii) la réduction par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) de ses pertes techniques, non techniques et financières ; et (iv) le relèvement des tarifs intérieurs de 10% en moyenne, à compter de fin-août 2007.

### **Secteur du café et du cacao (encadré 3)**

37. Depuis 2001, le Gouvernement a engagé une série de réformes et d'études du secteur café/cacao, visant à améliorer (i) les prix payés aux producteurs et la productivité pour faire face aux problèmes posés par l'évolution du marché mondial ; (ii) le système de commercialisation et (iii) le suivi du secteur par le Gouvernement et les agences publiques et privées. Mais les résultats de ces réformes ont été décevants : les prélèvements parafiscaux imposés au secteur n'ont pas bénéficié aux producteurs, comme cela était prévu, et n'ont pas contribué significativement à l'amélioration de la compétitivité du secteur dans son ensemble.

38. Le Gouvernement a donc décidé de revisiter le fonctionnement des agences existantes et notamment leurs rôles dans le recouvrement des prélèvements parafiscaux. Il entend élaborer avant fin mars 2008, une nouvelle stratégie globale pour le secteur, avec l'aide de partenaires extérieurs, sur la base des études et audits existants. Dans l'attente de l'établissement de cette stratégie, le Gouvernement a déjà pris, ou prévoit de prendre, un certain nombre de mesures qui auront des effets favorables immédiats sur la transparence et la bonne gouvernance du secteur, en particulier concernant la gestion des prélèvements parafiscaux. L'essentiel de ces prélèvements continuera à être supervisé par le « Comité Café/Cacao ». Ce comité continuera à examiner la collecte et l'utilisation des prélèvements pour le FDPCC — Investissement et la Réserve de prudence (de 10,55 FCFA/kg et de 5 FCFA/kg) et à approuver les programmes et projets proposés par les agences du secteur pour visa conjoint du Ministre de l'économie et des finances et du Ministre de l'agriculture. Par ailleurs, le mandat du Comité a été élargi pour couvrir la supervision de l'utilisation des prélèvements parafiscaux en faveur du Fonds d'investissement en milieu rural (12,5 FCFA/kg) — déposé sur un compte spécial à la BCEAO — et pour la sacherie. Le Comité établira des rapports trimestriels aux Ministres concernés et pour l'information du Conseil des Ministres. En outre, le Gouvernement entend réduire de 2,65 FCFA/kg les prélèvements parafiscaux pour la campagne 2007/08 afin d'en faire bénéficier les producteurs. En ce qui concerne les redevances parafiscales recouvrées sur la filière durant la période 2000-05, le

Gouvernement entend faire, avant mi-2008, une analyse rétrospective des montants collectés et de leur utilisation par l'ARCC et la BCC et par le FRC et le FDPCC (y compris les investissements). Le résultat de l'analyse sera pris en compte pour la formulation de la stratégie globale pour la filière.

### **Les réformes commerciales et autres**

39. Le Gouvernement est déterminé à faire en sorte que la Côte d'Ivoire tire profit de la mondialisation et de l'intégration commerciale. L'élargissement prochain du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA à la CEDEAO et l'Accord de partenariat économique avec l'Union Européenne (UE), prévu pour la fin 2007, devraient stimuler la concurrence, la productivité et l'investissement. En outre, ces accords auront des conséquences sur les recettes fiscales, la pauvreté et les échanges extérieurs. Pour mieux évaluer ces conséquences et répondre à leurs implications, le Gouvernement entend demander une assistance technique à la Banque Mondiale et au FMI.

40. Le Gouvernement est conscient de la nécessité d'une stratégie pour renforcer l'efficacité du secteur du coton, qui est la principale source de revenu pour environ 280.000 exploitations agricoles et plus de 2 millions de personnes. La baisse des cours mondiaux et les perturbations causées par la crise ont conduit à une forte baisse de la production et de la viabilité financière du secteur. Pour en atténuer les conséquences sur le revenu des producteurs, le Gouvernement a accordé durant les campagnes 2001/02-2004/05 une subvention aux producteurs qui devait être avancée par les égreneurs puis remboursée par l'État à ces derniers. Cependant, l'État a accumulé des arriérés de paiements élevés à l'égard des égreneurs, ce qui a contribué à l'accumulation d'arriérés par les égreneurs vis-à-vis des producteurs. Pour résoudre ce problème, le Gouvernement a commencé, en 2006, à apurer tous ces arriérés (environ 14 milliards de FCFA) et entend achever cette opération avec un appui de l'Union Européenne en 2007. En outre, la subvention ayant été interrompue pour la campagne 2005/06, le Gouvernement entend adopter à fin juillet 2007, un plan d'actions pour le redressement du secteur. Avant la fin 2007, il envisage de rechercher auprès de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale, un appui additionnel pour cette réforme.

### **Secteur social et processus d'élaboration du DSRP**

41. La situation sociale s'est détériorée et la pauvreté s'est aggravée ces dernières années ; en 2004, la Côte d'Ivoire est descendue au 163<sup>ème</sup> rang, sur 177 pays, selon l'Indice de Développement Humain des Nations Unies. Le taux de pauvreté est passé de 33,6% en 1998 à 38,4% en 2002. Les estimations par la Banque Mondiale, indiquent que le taux de pauvreté se situerait à 42,6% en 2006. Les services sanitaires et scolaires se sont nettement détériorés en particulier dans les zones centre, nord et ouest (CNO) du pays. Le Gouvernement est déterminé à inverser cette tendance à travers le redéploiement des services publics sur l'ensemble du territoire national et la réhabilitation progressive des infrastructures d'éducation, de santé et d'approvisionnement en eau des villages.

42. Dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le Gouvernement entend parer d'abord aux besoins les plus pressants, tout en élaborant une stratégie à plus long terme pour améliorer les services sociaux. Dans le secteur de la santé, une récente mission d'évaluation des besoins dans les zones CNO a identifié et chiffré les urgences auxquelles nous avons commencé à remédier. En particulier, 1300 nouveaux médecins et autres cadres supérieurs de la santé sont en train d'être déployés et la formation de nouveaux infirmiers pour répondre aux besoins urgents est en cours. Pour le moyen terme, nous avons élaboré un Plan national de développement sanitaire que nous envisageons de présenter aux bailleurs de fonds à fin 2007. A moyen terme le Gouvernement entend accroître significativement la part de la santé dans ses dépenses primaires totales au-delà de son niveau actuel de 5,4% du PIB. Dans le secteur de l'éducation, sur la base d'un récent diagnostic des besoins des zones CNO, le Gouvernement est en train de mettre en œuvre des mesures pour permettre un démarrage normal de l'année scolaire 2007/08 pour la majorité des enfants. Cela demande le redéploiement de quelques 9100 enseignants et la réhabilitation minimum des écoles dans les 3 prochains mois. Pour le moyen terme, le Gouvernement actualise le « Plan de Restauration de l'École Ivoirienne 2006-08 », qui sera présenté aux bailleurs d'ici la fin 2007.

43. Le Gouvernement entend préparer son Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) qui doit être achevé au plus tard pendant le troisième trimestre de 2008. Le DSRP vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La préparation de ce document se fera sous le contrôle du Comité de supervision du DSRP (le «Comité DSRP») réactivé et sera basé sur la Stratégie nationale de développement et des consultations régionales et nationales. Le processus préparatoire comprendra : (a) une évaluation des progrès réalisés entre 2003 et 2006 dans le cadre du DSRP intérimaire de mars 2002; (b) une enquête sur la pauvreté et les groupes vulnérables; (c) une étude diagnostic sur la pauvreté et les sources de croissance; et (d) l'élaboration d'un cadrage des dépenses à moyen terme et de systèmes de suivi des résultats. Au cas où le Gouvernement faisait la requête pour un programme appuyé par la Facilité pour le Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) avant la finalisation du DRSP, il ferait accompagner cette requête par un document sur l'état d'avancement du DRSP.

### **Financement du programme et dette extérieure**

44. Malgré les efforts destinés à accroître l'excédent primaire de base, il subsiste un écart de financement d'environ 200 milliards de FCFA (soit 2% du PIB) en 2007. Cet écart s'explique, entre autres, par la reprise du paiement du service de la dette extérieure aux institutions multilatérales, à l'apurement des arriérés et du paiement du service de la dette vis-à-vis de la Banque Mondiale (équivalant à 261 milliards de FCFA). En accord avec ces institutions, le Gouvernement a adopté des plans pour apurer progressivement ses arriérés envers la Banque Mondiale et la BAD. Cela devrait ouvrir la voie à une reprise de l'assistance financière des deux institutions. En ce qui concerne la Banque Mondiale, le Gouvernement paiera le service courant de la dette à partir de juillet 2007 et contribuera au moins pour un tiers du montant nécessaire pour apurer l'encours total de ses arriérés en

conformité avec l'accord avec la Banque Mondiale qui devrait être finalisé à la mi-juillet 2007. À cette fin, le Gouvernement a placé, avant fin juin 2007, des fonds destinés à l'apurement de ces arriérés et le service courant sur un « compte séquestre » à la BCEAO d'un montant de 20 milliards de FCFA. Il placera dans ce compte, avant fin septembre 2007, un autre montant de 33 milliards de FCFA, le total correspondant à la moitié des paiements minimum prévus. Le reste des arriérés sera apuré par une opération exceptionnelle de l'Agence Internationale de Développement (AID) de la Banque Mondiale, au titre de l'aide aux pays sortant de conflit. L'approbation de cette aide est attendue pour le début du deuxième semestre 2007. Le montant total des paiements d'arriérés par le Gouvernement en 2007 pourrait être révisé en fonction de la contribution de la Banque Mondiale à l'apurement des arriérés. Un ajustement correspondant sera appliqué au financement intérieur du programme en 2007.

45. Pour ce qui est de la Banque Africaine de Développement (BAD), le Gouvernement prévoit de commencer, au plus tard en septembre 2007, ses paiements d'une partie du service courant de sa dette dus depuis début mai 2007 et de régler, en avril 2008, un tiers de l'encours de ses arriérés dus à fin avril 2007, le reste devant être payé par des contributions de bailleurs de fonds et de la Facilité de la BAD pour les pays sortant de conflit. Plus généralement, le Gouvernement élaborera une stratégie d'apurement de ses arriérés vis-à-vis de tous ses autres créanciers extérieurs en 2008. Pour couvrir tout écart de financement résiduel en 2007, après la prise en compte de l'aide financière des partenaires extérieurs (incluant le FMI dans le cadre de sa politique AUPC et le don d'assistance post-conflit de la Banque Mondiale), le Gouvernement entend émettre des titres d'État sur le marché financier de l'UEMOA et recourir à d'autres formes de financements intérieurs.

### **Développement des capacités, assistance technique et questions statistiques**

46. En raison de la crise, la Côte d'Ivoire devra renforcer ses capacités administratives dans un certain nombre de domaines. Dans ce cadre, nous rechercherons l'assistance du FMI en 2007 pour : i) un renforcement de l'administration fiscale et la revue des exonérations fiscales; ii) une meilleure gestion de la dette; iii) la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et iv) le renforcement de la comptabilité nationale. Avec le soutien de la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds, les autorités entendent élaborer un plan global pour renforcer la gestion des finances publiques.

## **IV. SUIVI DU PROGRAMME**

47. Les résultats de l'exécution du programme 2007 seront suivis au travers des mesures préalables, des indicateurs quantitatifs trimestriels et des indicateurs structurels (tableaux 1 et 2). La définition de ces indicateurs, les facteurs d'ajustement pour tout soutien budgétaire supplémentaire et pour les revenus du pétrole et les données à communiquer sont énoncés dans le Protocole d'accord technique (PAT).

48. Pour veiller à l'exécution effective de notre programme économique, le Gouvernement a établi ou renforcé récemment plusieurs comités interministériels. La mise en œuvre du programme pour 2007 est sous la supervision globale du «Comité technique de pilotage du programme post-conflit» qui coordonnera également le travail des comités interministériels spécifiques, en étroite consultation avec la Primature : «Comité pétrole», «Comité café/cacao», «Comité DSRP», «Comité interministériel des matières premières», et «Comité TOFE». Le Comité ministériel existant («Comité de politique des réformes économiques et structurelles») et son secrétariat exécutif, sous l'égide du Premier Ministre, sera réactivé dans la perspective du futur programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC).

49. Pendant la durée du programme, le Gouvernement s'engage à s'abstenir de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT (tableau 1). Il s'engage également à ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier toute restriction aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités, en consultation avec les services du FMI, s'engagent à adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite du programme.

/s/

Charles Koffi Diby

Ministre de l'Économie et des Finances

Encadré 1. Côte d'Ivoire : mesures budgétaires structurelles <sup>1</sup>	
Mesure	Échéance
<b>Budget</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixer le calendrier de préparation du budget 2008 et communiquer aux ministères la lettre de cadrage budgétaire.</li> </ul>	Mi-août 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Régulariser dans SIGFiP les avances consenties avant la mise en place du budget 2007. Produire une situation d'exécution globale des dépenses au 30 juin 2007.</li> </ul>	30 septembre 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter l'âge de la retraite de 55 à 60 ans et supprimer la règle du départ à la retraite après 30 ans de service pour les enseignants du primaire et du secondaire.</li> </ul>	Septembre 2007
<b>Mesures fiscales</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avec l'assistance technique du FMI, examiner les exonérations des droits de douane, de la TVA et d'impôts sur les revenus en vue de les rationaliser.</li> </ul>	31 décembre 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre vigoureusement les plans d'actions dans les domaines de l'administration fiscale et douanière afin de s'attaquer à l'évasion, la corruption et la fraude (rapport à fin 2007).</li> </ul>	2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un audit du circuit de la mise à la consommation des produits pétroliers aux distributeurs à Vridi et Yamoussoukro et adopter les recommandations pour améliorer le recouvrement des taxes.</li> </ul>	Octobre 2007
<b>Gestion des dépenses publiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à des audits semestriels indépendants des dépenses effectuées dans le cadre des programmes nationaux du DDR et de réhabilitation communautaire, CNPRA, identification, et élections.</li> </ul>	Premier audit avant 31 décembre 2007 (pour premier semestre 2007)
<b>Arriérés intérieurs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un inventaire du stock résiduel d'arriérés intérieurs à fin 2006 (fournisseurs, subventions et transferts) et adopter un plan d'apurement (y compris les titrisations) sur la période 2007-09 en prenant en compte l'impact social.</li> </ul>	30 septembre 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre le plan d'apurement des arriérés de 50 milliards de FCFA par rapport à leur niveau à fin 2006 (voir Tableau 1) y compris un montant de 10 milliards de FCFA de réduction nette des arriérés vis-à-vis de la SODECI.</li> </ul>	Fin 2007

<sup>1</sup> Mesures au-delà des prérequis du programme appuyé par l'AUPC.

Encadré 2. Côte d'Ivoire : Mesures structurelles dans le secteur de l'énergie <sup>2</sup>	
Mesure	Échéance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Achever les audits financiers, techniques et opérationnels des sous-secteurs (voir ci-dessous) : (i) extraction-contrats de partage de production (PETROCI); (ii) raffinage, stockage et acheminement (SIR); et (iii) électricité (CIE, SOGEPE, PETROCI), y compris les relations financières entre l'État, les producteurs de pétrole/gaz, PETROCI, la SIR, la CIE, les IPP et la SOGEPE.</li> </ul>	Mi-août 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Basé sur les audits financiers, techniques et opérationnels des sous-secteurs (voir ci-dessus), préparer un plan d'action pour l'amélioration de la gestion du secteur, en consultation avec les services de la Banque Mondiale.</li> </ul>	30 septembre 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer mensuellement (avec un délai de 45 jours) un ensemble de tableaux cohérents de suivi pour les flux physiques, financiers et fiscaux pour les sous-secteurs : (i) extraction et partage de pétrole/gaz; (ii) production, exportation et (mise à la) consommation de produits pétroliers; (iii) production, coûts et flux financiers dans l'électricité. Communiquer ces informations aux services du FMI et de la Banque Mondiale.</li> </ul>	À partir du 15 juin 2007 (information jusqu'à fin avril 2007)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les démarches déjà entamées pour se conformer au <i>cadre de validation</i> de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) afin de publier un rapport ITIE sur les recettes et paiements afférents aux taxes et redevances sur la période 2006-07.</li> </ul>	30 septembre 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réviser et appliquer la base de calcul de la taxation des produits basée sur la parité des prix à l'importation (PPI), un TSPP révisé et incorporant une protection de la SIR à 6% de la PPI ainsi qu'une «marge de sécurité» variable de 10 FCFA/litre (dont les recettes seront versées à l'État en fin d'exercice)..</li> </ul>	31 octobre 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas accumuler de nouveaux arriérés au titre de consommation d'électricité (par le gouvernement central) et de gaz (par la CIE).</li> </ul>	Être en règle à partir du 31 juillet 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter la subvention du gaz cédé par l'État à 30 milliards de FCFA en 2007. Améliorer la viabilité financière du sous-secteur avec des mesures pour diminuer les pertes techniques et non techniques et une augmentation moyenne des tarifs de 10% à partir du 31 août 2007.</li> </ul>	31 août 2007

<sup>2</sup> Mesures au-delà des prérequis du programme appuyé par l'AUPC.

Encadré 3. Côte d'Ivoire : Mesures structurelles dans le secteur café-cacao <sup>3</sup>	
Mesure	Échéance
<ul style="list-style-type: none"> <li>À partir des études et des audits financiers et institutionnels existants, procéder à une revue des réformes en cours d'application, formuler— avec l'assistance de la Banque mondiale — et adopter une stratégie globale pour le secteur, à mettre en œuvre à partir de septembre 2008.</li> </ul>	31 mars 2008
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter les termes de référence pour la formulation de la stratégie—avec un appui financier de la Banque mondiale—à fin juin 2007 pour lancement d'un appel d'offres avant fin juillet 2007.</li> </ul>	31 juillet 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer chaque semestre (avec un délai d'un mois) au Premier Ministre, au Ministre de l'Agriculture, au Ministre de l'Économie et des Finances et aux services du FMI et de la Banque mondiale des informations sur (i) le recouvrement des redevances parafiscales; et (ii) les états d'exécution budgétaire semestriels pour le fonctionnement de l'ARCC, du FRC, de la BCC et du FDPCC.</li> </ul>	À partir du 31 juillet 2007 (pour 1 <sup>er</sup> semestre 2007)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer au Conseil de Ministres et aux services du FMI et de la Banque mondiale et rendre disponible au public les budgets de l'ARCC, du FRC, de la BCC et du FDPCC pour 2007 ainsi que des extraits de leurs comptes certifiés et arrêtés pour 2006.</li> </ul>	31 juillet 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la campagne café/cacao 2007/08, diminuer le total des prélèvements parafiscaux de 2,65 FCFA/Kg pour le cacao.</li> </ul>	Avant 31 août 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élargir le mandat du «Comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café/cacao» au suivi du «Fonds d'investissements en milieu rural», des prélèvements «sacherie», et de tout nouveau fonds parafiscal. Le Comité veillera à ce que toute opération financée sur ces fonds soit exécutée conformément aux procédures du Code des marchés publics et mettra en œuvre le «contrôle technique et financier».</li> </ul>	À partir du 30 juin 2007
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la base des études existantes sur la filière coton, adoption par le Gouvernement d'une politique sectorielle et d'un Plan d'actions pour le redressement de la filière avec un appui des partenaires extérieurs (UE et Banque mondiale).</li> </ul>	31 juillet 2007

<sup>3</sup> Mesures au-delà des prérequis du programme appuyé par l'AUPC.

Tableau 1 - Côte d'Ivoire - Indicateurs quantitatifs, Programme AUPC 2007, milliards de FCFA <sup>1</sup>

	2006	2007			
	Est.	Mars Est.	Juin Prog.	Sépt. Prog.	Déc. Prog.
<b>Indicateurs quantitatifs</b>					
Plancher pour la solde primaire budgétaire de base 2/	28.2	54.9	82.5	48.0	95.3
Plancher pour les dépenses sociales (éducation et santé) 3/	459.7	104.1	233.2	362.3	491.4
Plancher pour le remboursement caisse net (-) des arriérés de paiement intérieurs de l'État	404.5 4/	-74.9	-66.6	-58.3	-50.0
Plafond pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels 5/	...	...	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>					
Plafond pour le stock des arriérés de paiement extérieurs 6/	1879.7	1957.2	2054.9	1982.7	1923.6
Multilatéraux	443.9	463.3	501.3	384.7	265.8
Bilatéraux et commerciaux	1435.9	1493.9	1553.6	1598.0	1657.8
Recettes budgétaires de l'État	1672.1	470.5	913.0	1339.9	1847.7
Masse salariale de l'État	589.0	150.8	303.9	456.9	610.0
Créances nettes du système bancaire sur l'État (définition BCEAO, y/c CECP) 7/	-34.0	-94.5	-81.1	-49.6	-42.7
Dépenses liées à la sortie de crise (hors primes de front)	25.2	4.4	21.4	69.0	116.5
<i>Dont</i> : financées sur ressources extérieures	0.0	0.0	4.7	39.8	75.0
<i>Dont</i> : financées sur ressources intérieures	25.2	4.4	16.8	29.1	41.5
Appui budgétaire extérieur (dons et prêts)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de la production de pétrole/gaz, y compris PETROCI	139.5	8.6	52.7	104.8	146.0
<i>Dont</i> : PETROCI	2.0	0.0	0.0	10.0	10.0
Dépenses primaires de base hors salaires et dépenses liées à la sortie de crise financées par l'extérieur	1054.9	185.6	442.7	715.9	988.1

1/ Variation cumulée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, sauf indication contraire. Voir Protocol d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées des ajusteurs.

2/ Différence entre les recettes budgétaires de l'Etat (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets, hors paiements d'intérêts et hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, hors recettes nettes liées au dédommagement pour les déchets toxiques.

3/ Comprend les dépenses relatives à la santé et l'éducation, telles que définies par la codification du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP); voir tableau 1 du PAT.

4/ Encours des arriérés de paiement, 31 décembre 2006, arriérés de paiement tels que définis dans le PAT.

5/ Cet indicateur quantitatif ne s'applique pas à des nouveaux emprunts pour des projets financés par les banques de développement régionales (comme la BOAD) et consentis avec les services du FMI. L'émission des tritres publiques sur le marché financier de l'UEMOA est exclue du plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs. Cet indicateur quantitatif ne s'applique pas seulement à la dette, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue, conformément au point No. 9 des Directives du Conseil d'administration du FMI sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure.

6/ Y compris BCEAO. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme la somme des échéances sur dette extérieure exigibles, mais non payées sur l'encours des dettes extérieures contractées ou garanties par l'Etat.

7/ Les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales tels que définies dans le PAT.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Actions Préalables et Indicateurs Structurels		
Mesure	Échéance	État
<b>Actions préalables</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter et promulguer le budget 2007 en conformité avec les objectifs du programme.</li> </ul>	Fin mai 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer tous les mois, dans les 45 jours suivants, aux services du FMI le TOFE, les tableaux de bord et la situation d'exécution budgétaire éclatée par classifications, selon le PAT.</li> </ul>	Avant 15 juin 2007 (pour le mois d'avril)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer chaque trimestre au Conseil des Ministres (avec un délai de 45 jours) un rapport analytique sur les flux physiques, financiers et fiscaux pour les sous-secteurs : (i) extraction et partage de pétrole/gaz; (ii) production, exportation et (mise à la) consommation de produits pétroliers; (iii) production, coûts et flux financiers dans l'électricité, validé par le «Comité pétrole» et visé par le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre des Mines et de l'Énergie.</li> </ul>	À partir du 15 juin 2007 (pour 2006 et le 1 <sup>er</sup> trimestre de 2007)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la fiscalité dans la structure des prix pétroliers en rapprochant la base taxable des prix parité à l'importation (PPI), et réduire la protection de la SIR de 8% à 6% de la PPI.</li> </ul>	15 juin 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer chaque trimestre (avec un délai de 45 jours) au Conseil de Ministres et aux services du FMI et de la Banque mondiale un rapport sur le recouvrement et l'emploi des redevances parafiscales et les soldes de leurs comptes bancaires pour le FDPCC-Investissement et le FRC-Réserve de prudence, ainsi que pour le Fonds d'investissements en milieu rural. Ce rapport sera validé par le « Comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café cacao ».</li> </ul>	À partir de 15 juin 2007 (pour 2006 et le 1 <sup>er</sup> trimestre 2007)	
<b>Indicateurs structurels</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cesser la pratique du paiement par anticipation avec une décote des Droits Uniques de Sortie (DUS) sur les exportations de café/cacao (<i>indicateur structurel continu</i>).</li> </ul>	À partir du 1 <sup>er</sup> mai 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'utilisation des procédures d'avances (avances, ordres de paiements, autres procédures exceptionnelles) en ramenant leur montant à moins de 160 milliards de FCFA sur l'ensemble des dotations du Budget 2007 (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires et hors service de la dette) déduction faite des dépenses exécutées jusqu'à l'adoption du Budget 2007 (<i>indicateur structurel continu</i>).</li> </ul>	À partir de l'adoption du Budget 2007	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer en Conseil des Ministres et rendre public, dans le mois suivant la fin de chaque trimestre, un rapport sur l'exécution budgétaire (recettes et dépenses), présentant les dépenses classées par nature, fonction, et administration/nature (dotation, engagement et ordonnancement). A partir d'avril 2008, ces rapports intégreront l'information sur les paiements (voir PAT).</li> </ul>	À partir du 31 août 2007 (pour la situation cumulée à la fin du 2 <sup>ème</sup> trimestre).	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en vigueur le mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers.</li> </ul>	31 décembre 2007	

## **Protocole d'accord technique (PAT)**

1. Le présent protocole d'accord technique définit les actions préalables et les indicateurs quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par l'assistance d'urgence post-conflit (AUPC). Il établit également la périodicité et les délais maxima de transmission aux services du FMI des données aux fins du suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) et la Caisse générale de retraite des agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

### **V. INDICATEURS QUANTITATIFS DU PROGRAMME**

2. Dans le cadre du suivi du programme, des indicateurs quantitatifs trimestriels sont fixés pour le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre, 2007. Ils comprennent: a) un plancher du solde primaire budgétaire de base; b) un plafond pour l'encours des arriérés de paiement extérieurs; c) un plancher pour les dépenses sociales (éducation et santé); d) un plafond pour le stock des arriérés de paiement intérieurs de l'État tels que définis aux fins du programme; et e) un plafond zéro pour les nouveaux emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles (nonobstant paragraphe 14 ci-dessous). Les indicateurs quantitatifs sont calculés en variation cumulée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (pour le cas afférent sur la base des encours à la fin de l'année 2005), et sont énoncés au tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF).

#### **A. Solde primaire de base**

3. **Le solde primaire de base** correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets, hors paiements d'intérêts et hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Il comprend les dépenses liées à la sortie de crise, définies comme les dépenses publiques financées sur ressources intérieures et extérieures pour le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et réhabilitation communautaire, le redéploiement de l'administration publique et l'identification et les élections. Les recettes (79,3 milliards de FCFA en 2007) et les dépenses (49,3 milliards de FCFA en 2007) liées au problème des déchets toxiques sont exclues. Ce solde comprend également les dépenses inscrites à la ligne «dépenses de contingences», réservées aux dépenses de réunification (notamment pour le redéploiement).

4. Au cas où les **dépenses liées à la sortie de crise financées sur ressources extérieures** sont supérieures aux projections du programme, le plancher pour le solde primaire budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'autant (tableau 1 du MPEF).

5. Au cas où l'appui budgétaire extérieur dépasse le montant programmé, le plancher pour le solde primaire budgétaire de base sera ajusté à la baisse pour compenser une moins-

value des recettes budgétaires ou un excédent des dépenses sociales, de réunification, ou liées à la sortie de crise financées sur ressources intérieures<sup>4</sup>, jusqu'à hauteur d'un maximum cumulé de 50 milliards de FCFA. Le reste de l'excédent de l'appui budgétaire (non dépensé) sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les arriérés de paiement (voir paragraphe 12).

6. En cas d'excédent des recettes de l'extraction pétrolière/gazière (y compris les dividendes versées par PETROCI à l'État) par rapport au montant programmé, une partie ou la totalité de l'excédent sera utilisée pour compenser une moins-value des recettes budgétaires ou sera affectée à des dépenses sociales ou de réunification, jusqu'à hauteur d'un maximum cumulé de FCFA 50 milliards. Le plancher pour le solde primaire budgétaire de base sera ajusté à la hausse du montant du reliquat de l'excédent non utilisé pour les dépenses sociales ou de réunification. Le reliquat de l'excédent des recettes pétrolières sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les arriérés de paiement (voir paragraphe 12).

7. La prévision des recettes pétrolières en 2007 est fondée sur : un prix moyen (y compris décote) de 60,8 \$ EU par baril ; un volume de 17,4 millions de barils ; et un taux de change moyen de 488,5 FCFA par \$ EU.

### **B. Recettes budgétaires de l'État**

8. Le total des recettes est par définition égal à la somme des recettes perçues par la Direction générale des impôts (DGI), le Trésor et la Direction générale des douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE et des autres recettes non fiscales définies dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

### **C. Masse salariale de l'État**

9. La masse salariale de l'État correspond à l'ensemble des dépenses (base engagements) pour la paie, les primes et indemnités versées aux agents de l'État, aux militaires et au personnel de justice et de maintien de l'ordre, et comprend les dépenses liées aux contrats spéciaux et autres emplois publics temporaires ou permanents.

### **D. Arriérés de paiement extérieurs**

10. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme la somme des échéances sur dettes extérieures exigibles, mais non payées, sur l'encours des dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, à l'exception des échéances susceptibles de faire l'objet de négociations en vue d'un rééchelonnement ou d'une restructuration. L'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs est la différence entre a) le montant brut des échéances

---

<sup>4</sup> Telles que définies dans le tableau 1 en annexe à ce PAT, sur la base de la classification budgétaire du système de gestion des finances publiques (SIGFiP).

exigibles au titre du service de la dette extérieure (principal et intérêts) et b) le montant effectivement payé au cours de la période prise en considération.

11. Selon l'accord avec la Banque mondiale, l'apurement des arriérés extérieurs de la Côte d'Ivoire envers la Banque mondiale est prévu sur la période allant du 2<sup>ème</sup> semestre de 2007 au premier trimestre de 2008. En même temps il est prévu que la Côte d'Ivoire se maintiendra à jour de ses obligations au titre du service de la dette envers la Banque mondiale à partir de juillet 2007. L'hypothèse de base retenue est que la moitié des arriérés sera apurée sur ressources propres de la Côte d'Ivoire, et le reliquat par une contribution de la Banque mondiale. Un montant de 53 milliards de FCFA sera mis sur un compte séquestre à la BCEAO suivant le calendrier ci-après : 20 milliards de FCFA à fin juin 2007 et 33 milliards de FCFA à fin septembre 2007. Ce montant correspond à la moitié des paiements prévus au titre de l'apurement des arriérés et du service courant par le Gouvernement en 2007. Dans le cas où le montant de l'allocation AID pour l'apurement des arriérés est différent de l'hypothèse de base, la contribution de la Côte d'Ivoire sera révisée. Si l'apurement des arriérés devant être effectué par la Côte d'Ivoire est supérieur / inférieur à l'hypothèse de base, le montant du financement net intérieur sera augmenté / réduit d'autant.

#### E. Arriérés de paiement intérieurs

12. Dans le cadre du programme, les arriérés de paiement intérieurs correspondent aux obligations impayées de l'État et sont définis comme les dépenses engagées et liquidées et visées par le contrôleur financier qui ne sont pas payées. Elles comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises privées et publiques, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Du stock des arriérés de paiement intérieurs défini ci-dessus est déduit un montant de 50 milliards de FCFA, afin de prendre en compte le délai dans la période de paiement réglementaire (90 jours). La variation des arriérés de paiement intérieurs de l'État durant une période donnée correspond à la différence entre les nouvelles obligations impayées de l'État et les règlements effectués au titre des obligations impayées préexistantes. À titre d'illustration, le stock des arriérés de paiement intérieurs totalisaient 354,5 milliards de FCFA à la fin de décembre 2006 et se décomposaient comme suit :

• Restes à payer Trésor	404,5
Dette Trésor (PGT, TPA, TGE, ACDP)	358,3
Arriérés subvention EPN (hors CNPS, CGRAE)	28,6
Arriérés vis-à-vis des Conseils Généraux et Communes	17,7
• Ajustement mandats Contrôleur Financier, PEC comptable	0
• Arriérés CI-Telecom, CIE, SODECI sur consommation courante	0
Total administration centrale	404,5
-/- Déduction de la dette flottante «normale»	50,5
• Total Arriérés	354,5

13. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à opérer une réduction nette de l'encours des arriérés de paiement intérieurs à hauteur de 50 milliards de F CFA (tableau 1 du MPEF). Le Gouvernement s'engage également, en concertation avec le secteur privé à: (i) dresser un inventaire du stock résiduel d'arriérés intérieurs de fin 2006 envers les fournisseurs, et (ii) adopter un plan d'apurement de ces arriérés. Tout excédent d'appui budgétaire extérieur par rapport au montant programmé—excédent qui n'est pas utilisé pour ajuster à la baisse le solde primaire budgétaire de base comme indiqué au paragraphe 5—sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les arriérés de paiement. Tout excédent de recettes de l'extraction pétrolière/gazière par rapport au montant programmé—excédent qui n'est pas utilisé comme indiqué au paragraphe 6—sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les arriérés de paiement.

#### **F. Nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels**

14. Le terme «dette» s'entend comme spécifié au point n° 9 des directives du Conseil d'administration du FMI sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure.<sup>5</sup> Les indicateurs quantitatifs relatifs à la dette extérieure non concessionnelle dont l'échéance est égale ou supérieure à un an pouvant être contractée ou garantie par l'État s'appliquent non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ces indicateurs quantitatifs ne s'appliquent pas aux accords de rééchelonnement, aux prêts de la BOAD jusqu'à hauteur de l'équivalent de 30 millions de \$EU, aux tirages sur les ressources du FMI, aux crédits commerciaux normaux liés aux importations, ni aux emprunts contractés sur le marché des capitaux de l'UEMOA.

15. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles s'il comporte un élément de don d'au moins 35 pour cent, la valeur actualisée nette (VAN) du prêt étant calculée comme la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les prêts dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les prêts dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (15 février–14 août ou 15 août–14 février). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 point si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 point si elle est égale ou supérieure à 30 ans).

16. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur non concessionnel dans les conditions définies aux paragraphes 14-15, à l'exception des prêts sous forme de rééchelonnement des échéances.

---

<sup>5</sup> Voir «Guidelines on performance criteria with respect to external debt in Fund arrangement » décision du Conseil d'administration du FMI [n° 6230-\(79/140\)](#), modifiée par les décisions n° 11096-(95/100) et n° 12274-(00/85).

## VI. POUR MÉMOIRE : CRÉANCES NETTES DU SYSTÈME BANCAIRE SUR L'ÉTAT

17. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la position nette du gouvernement (PNG). Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la Côte d'Ivoire, et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome. À titre d'illustration, l'encours de ces créances totalisait 345,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2006, et se répartissait comme suit :

	Milliards de FCFA
<b>Créances nettes du système bancaire sur l'État</b>	<b>345,3</b>
Concours de la BCEAO	172,9
<i>Dont : avances statutaires</i>	172,9
Plus contrepartie utilisations des ressources du FMI	87,9
Plus créances des banques commerciales	309,1
Plus dépôts privés à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE)	12,8
Moins dépôts à la BCEAO	41,1
Moins encaisses du Trésor	5,0
Moins dépôts dans les banques commerciales	178,0
Moins obligations cautionnées	13,3

## VII. INDICATEURS STRUCTURELS ET MESURES PREALABLES

18. Le programme comporte trois volets, concernant la réalisation des indicateurs structurels et des actions préalables énoncés dans le tableau 2 du MPEF : a) gestion des finances publiques ; b) transparence et gouvernance du secteur de l'énergie/du pétrole ; et c) transparence et gouvernance du secteur du cacao.

## VIII. SUIVI DU PROGRAMME ET DONNÉES À COMMUNIQUER

19. Le suivi des indicateurs quantitatifs et structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation mensuel, qui sera établi par les autorités dans un délai d'un mois après la fin de chaque mois et aidera à évaluer les résultats au regard des objectifs quantitatifs et structurels du programme.

20. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de tout nouvel emprunt extérieur contracté ou auquel l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cet emprunt.

21. Sur la base des éléments existants et déjà transmis aux services du FMI, les autorités prépareront, en collaboration avec ceux-ci, et leur communiqueront mensuellement ou trimestriellement à partir du 15 juin 2007, un ensemble de tableaux sur le budget et sur les secteurs de l'énergie et café / cacao :

a. Budget (voir MPEF, encadré 1) :

- un rapport trimestriel (dans le mois suivant la fin de chaque trimestre) montrant la situation d'exécution budgétaire (recettes et dépenses), présentant les dépenses classées par nature, par fonction, par administration/nature et ce, aux différentes étapes du processus de dépenses (dotation, engagement, ordonnancement et prise en charge).

b. Secteur de l'Énergie (voir MPEF, encadré 2) :

- des tableaux mensuels de production de pétrole et de gaz par champ, les conditions de partage, les valorisations avant et après swap, le taux de swap, et les recettes fiscales et non fiscales pour l'État et les recettes pour Petroci;
- des tableaux mensuels indiquant : (i) les achats de pétrole brut du secteur de raffinage par fournisseur, y compris d'origine ivoirienne ; (ii) la production, la consommation et les importations des produits pétroliers y compris le butane ; et (iii) le calcul des prix des produits pétroliers incluant le prix du butane domestique et à l'importation.
- des tableaux mensuels présentant : (i) les achats de gaz du secteur de l'électricité par fournisseur; (ii) la production de l'électricité en Côte d'Ivoire ; et (iii) les prix applicable et les revenus du secteur de l'électricité ainsi que les impayés et arriérés croisés du secteur.

c. Filière Café-Cacao (voir MPEF, encadré 3) :

- des informations trimestrielles (avec un délai de 45 jours) sur le recouvrement et l'emploi des redevances parafiscales et les soldes de leurs comptes bancaires pour le FDPCC-Investissement et le FRC-Réserve de prudence, ainsi que pour le Fonds d'investissement en milieu rural.
- des informations semestrielles sur (i) le recouvrement des redevances parafiscales et (ii) les états d'exécution budgétaire semestriels pour le fonctionnement de l'ARCC, du FRC, de la BCC, et du FDPCC.

22. La BCEAO communiquera mensuellement aux services du FMI, dans un délai maximum de 30 jours après la période concernée, les données provisoires sur la position nette du Gouvernement, et fournira les données définitives dans un délai maximum de 45 jours après cette période. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO (ii) le secteur bancaire, (iii) la BNI. Cela comprend :

- la situation des «comptes séquestres» qui seront utilisés pour payer le service de la dette / arriérés vis-à-vis de la Banque mondiale ;
- le solde des recettes en relation avec les déchets toxiques ;
- les informations détaillées sur tous les comptes en relation avec l'émission, le paiement des intérêts et des amortissements de la dette intérieure ;
- la situation des fonds d'Investissements en Milieu Rural ; et
- le solde des recettes de la sacherie.

23. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2a chaque mois, dans un délai de 45 jours après la fin du mois, sauf indication contraire. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2b chaque trimestre, dans un délai d'un mois après la fin du trimestre.

24. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif du programme.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Dépenses sociales et de réunification -2005-07

Code budgétaire (SIGFiP)		Montants (milliards de francs CFA)		
		2005	2006	2007 (proj.)
22	Dépenses d'éducation	369.6	382.7	399.3
	Courantes	352.1	360.9	377.7
	Personnel	261.3	265.0	
	Administration centrale	8.8	9.3	
	Structures éducatives (hors personnel)	81.9	86.6	
	Subventions aux écoles privées	29.6	29.4	
	Kits Scolaires	2.3	2.2	
	Bourses	15.6	15.6	
	Transferts aux EPN	16.0	23.0	
	Écoles publiques	18.5	16.3	
	Investissement	17.6	21.8	21.6
	Administration	0.0	0.0	
	Construction et équipements	17.6	21.8	
	<i>Dont</i> : prêts extérieurs	1.3	0.1	
24	Dépenses de santé	70.0	77.0	92.1
	Courantes	61.4	66.3	74.8
	Personnel	34.8	36.6	
	Administration centrale	5.8	6.1	
	Structures sanitaires (hors personnel)	20.7	23.6	
	Niveau primaire et secondaire	4.4	4.5	
	Niveau tertiaire	7.5	9.0	
	Niveau quaternaire	8.6	10.0	
	Autres	0.3	0.2	
	Investissement	8.7	10.8	17.3
	Administration	0.9	0.7	
	Construction et équipements	7.8	10.1	
	<i>Dont</i> : prêts extérieurs	0.0	0.0	
12- 377420201	Dépenses de réunification <sup>1</sup>	0.0	0.0	0.0

<sup>1</sup> Programmes de dépenses sociales liées à la réunification dans les ministères sectoriels.  
Exclut les dépenses liées à la sortie de crise.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire: Informations pour le suivi du programme du Gouvernement

Priorité 1: Données Essentielles 1/	Fréquence	Forme 2/	Service	Indicateurs 3
<b>I. BUDGET</b>				
<b>TOFE et Tableaux de bord</b>	M	FI	DGE/DGB	X
Estimation recettes fiscales				
Récapitulatif recettes non fiscales				
CNPS: cotisations, prestations				
CGRAE: cotisations, prestations				
Dépenses de personnel				
Subventions et transferts, et dépenses sociales ciblées				
Autres dépenses de fonctionnement				
Dépenses en capital par type de financement				
Dépenses liées à la crise, élections, CNPRA, etc.				
Situation d'exécution budgétaire par nature, fonction, administration/nature (montrant chaque étape du processus de dépense)				
Opérations du Trésor - CECF				
Evolution DENO				
<b>Versions les plus récentes des tableaux quantitatifs pour le secteur de l'énergie comme spécifié en paragraphe 21 du PAT</b>				X
<b>Situation financière secteur électricité CIE (en créance et en trésorerie); stock des impayés (gaz, électricité, TVA)</b>	M	FI	SOGDEPE, DGE	
<b>Suivi de la trésorerie</b>	M	FI	DTCP	X
Plan de trésorerie				
Avances du Trésor et leur régularisation				
Tableau de suivi des "Restes à Payer" (RAP) du Trésor				
Autres Tableaux détaillés sur les RAP (PGT, TPA, TGE, ACDP, etc.)				
<b>II. DETTE / FINANCEMENT</b>				
<b>II.a. Dette extérieure</b>	M	FX	DTCP	X
Encours de la dette extérieure et arriérés (par créancier)				
Situation détaillée de la dette publique (par créancier) (encours, service dû, service payé sur arriérés/échéances, arriérés)				
Tableau de passage des "Encours dette extérieure et arriérés" vers TOFE				
Etat des tirages sur prêts et dons (par créancier)				
Conventions signées au titre de dette extérieure de l'année en cours				
<b>II.b. Dette intérieure</b>	M	FX	DTCP	X
Encours de la dette intérieure et arriérés (par créancier)				
Tableau de suivi de la dette intérieure				
Situation globale de la dette intérieure				
Situation détaillée de la dette intérieure conventionnée				
Tableau de passage de "Situation globale..." / "Tableau de suivi" (cadrage budgétaire) vers TOFE				
Emissions de nouvelle dette / nouveaux titres (par type, créancier original)				
<b>III. Secteur monétaire/financier</b>	M	FI	BCEAO	X
Statistiques monétaires (statismon" de la BCEAO, banques commerciales, PNG)				
Tableaux synthétiques sur les ratios prudentiels des banques				
<b>IV. Secteur réel</b>	M	FI	DGE	
Indice de prix à la consommation, production				
<b>V. Secteur Cacao/Café</b>	M	FX	DGE	
Prélèvements sur café/cacao				
DUS (y compris les anticipations)				
prélèvements parafiscaux (par structure et par fonds: ARCC, BCC, FRC, FDPCC)				
Utilisations des prélèvements (par fonds: FDPCC - investissements FRC - réserve de prudence, fonds d'investissement en milieu rural)				
Soldes des comptes bancaires (par fonds)				
Arrêtés de comptes semestriels (par structure)				
<b>VI. Balance des Paiements</b>	M	FI	BCEAO	
Commerce extérieur par produits (E, M: valeurs, prix, volumes)				

1/ Préparation et transmission mensuelle (M), dans un délai de 45 jours après la fin du mois. Transmission électronique au FMI, siège et bureau à Abidjan

2/ FI: fichier, transmission électronique au FMI, siège et bureau FMI à Abidjan FX: sur papier, transmission au bureau du FMI à Abidjan (pour être faxé aux services du FMI)

3/ Données sur les indicateurs quantitatifs semestriels spécifiés au Tableau 1 du MPEF

Table 2b. Côte d'Ivoire - Informations pour le suivi du programme du Gouvernement (trimestriel)

Priorité II: Données importantes 1/	frequence	Forme 2/	service
<b>I. BUDGET</b>			
Mouvements des effectifs de la masse salariale, éclatement effectifs par catégorie, ministères	T	FX	DGB
Eclatement des dépenses d'abonnement			
Situation d'exécution budgétaire (Sigfip) (détail par titre)			
Notes de synthèse des recettes de la Douane /DGI			
Revenus de pétrole production (BIC, redevances, dividendes) ; revenus PETROCI	T	FI	DGH
2005-06, prévisions actualisées 2007-09			
<b>II. DETTE/FINANCEMENT</b>			
<b>Financement</b>	T	FI	DGE/DGB
Nouveau financements: projets, appui budgétaire, programmes (DDR, CNPRA, élections, etc) (par créancier, acquis/engagé et à rechercher)			
Prévisions et réalisation de services de la dette extérieure de l'année en cours (mensuel).			DGB/DTCP
Prévisions trimestrielles pour les années futures (trimestrielles, en début d'année)			
<b>III. Secteur énergie</b>	T	FI	
Projection de la production de pétrole/gaz et valeurs estimées 2007-09 (par champ, swap, partage Etat, Petroci, sociétés)			Comite de suivi
Projection de la capacité de raffinage 2007-09			
Bilans énergétiques pétrole brut (production, importation, exportation), produits raffinés (production, (re)exportation, mise à la			Comite de suivi
Prévision et réalisation de la production, consommation, exportations, revenus, dépenses et taxes (TVA) du secteur électrique			
<b>IV. Secteur réel</b>	T	FX	DGE/INS
Production des principaux produits agricoles			
Production, exportations, prix de l'exportation, prix au producteur, estimation, projection (café/cacao)			
Cadrage macroéconomique révisé et réalisation, projections			
Indicateurs conjoncturels (branches, secteurs); enquêtes INS, BCEAO			
<b>V. Balance des paiements</b>	T	FI	BCEAO
Réalisation et projection 2007-09			

1/Préparation et transmission mensuelle (M), ou trimestrielle (T) dans un délai d'un mois après la fin du trimestre. Transmission

2/ FI: fichier, transmission électronique aux services du FMI et au bureau FMI à Abidjan. FX: sur papier, transmission au bureau du FMI